



la safer qu'est ce que c'est?

Par **benguela**, le **07/04/2020** à **16:37**

Bonjour, je devais signer par procuration la vente de ma maison le 15 avril, ma clair de notaire m'informe qu'elle n'a pas eu de réponses de la safer et que du coup on ne pas signer, en plus elle me parle de deux mois de délais, n'ayant pas très bien compris, pouvez vous m'expliquer ce qu'est la safer, pourquoi personne ne m'en a parlé jusqu'à présent

merci

Par **youris**, le **07/04/2020** à **16:48**

bonjour,

pour découvrir ce qu'est une SAFER, voir ce lien:

<https://www.safer.fr/les-safer/quest-ce-quune-safer>

La loi donne aux Safer la possibilité de disposer d'un droit de préemption, afin de leur permettre de mener une action cohérente dans le cadre de leurs missions. Elles sont systématiquement informées des projets de vente de biens ruraux par les notaires et peuvent acheter prioritairement le bien en lieu et place de l'acquéreur initial.

Source: <https://www.safer.fr/les-safer/le-droit-de-preemption/>

salutations